



IDENTIFICATION DES INTERVENANTS	
PORTEUR DU PROJET	PARC NATUREL BURDINALE MEHAIGNE
BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	GAL BURDINALE MEHAIGNE
OPERATEUR DE TERRAIN	PARC NATUREL BURDINALE MEHAIGNE
AUTORITES RESPONSABLES PRESSENTIES	SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, DGO3-DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le territoire du GAL est majoritairement constitué de terres agricoles (SAU de 10.465ha, soit 83% du territoire) principalement dédiées aux grandes cultures suivant des modes de production intensifs. On constate, malgré les efforts entrepris jusqu'à ce jour, peu d'implications « écologiques » des agriculteurs et un développement insuffisant du maillage écologique sur les plateaux agricoles (la part de SAU actuellement dédiée au maillage écologique est de l'ordre de 2%, loin derrière les 5% avancés par les scientifiques en terme d'écologie fonctionnelle pour les paysages d'openfield) dû entre autre au manque d'attractivité des subventions MAE (en particulier les couverts « faune ») sur des terres aussi fertiles et productives. Sur le plan de la biodiversité, il s'ensuit une régression de la petite faune des plaines et un déclin important de certaines espèces d'oiseaux des champs. Sur le plan sociétal, le manque de projets et d'ouverture vers le monde agricole induit une scission de plus en plus marquée entre le monde agricole et les habitants.

Le territoire du GAL Burdinale-Mehaigne est situé en Hesbaye, région agricole caractérisée par la fertilité des sols de ses vastes plateaux. La majorité du territoire du Pays Burdinale-Mehaigne est ainsi caractérisée par une activité agricole. Etant donné la dominance du territoire agricole, il nous paraît essentiel de mener une action sur ce milieu et d'y soutenir une agriculture rentable et respectueuse de la biodiversité, de l'environnement et du paysage. Nous entendons faire de notre territoire une zone pilote exemplative sur ces aspects en y développant, des actions déjà éprouvées mais encore trop peu répandues, de même que des actions innovantes. Environ 83% de la SAU est occupée par des terres arables (soit 8700 ha). Celles-ci sont majoritairement exploitées en grandes cultures; une attention plus particulière sera portée à ce type de milieu agricole fort spécifique.

Les plaines agricoles situées sur le territoire sont propices à une faune sauvage spécifique. Mais, cette faune sauvage et en particulier l'avifaune se porte mal¹ (références en annexe), tant en Wallonie, que dans l'Union Européenne.

Un exemple flagrant est celui du Bruant proyer, espèce « parapluie » des oiseaux des champs, disparue dans certains pays voisins (la Wallonie constituant une zone relictuelle en Europe de l'Ouest) et aussi particulièrement menacée en Wallonie (effondrement de 95% depuis les années '90 en Wallonie). Si sa situation est critique dans de nombreuses régions voisines, les effectifs présents en Hesbaye et à l'est du Brabant sont encore favorables et suffisants pour envisager des programmes visant à sauvegarder l'espèce. C'est pourquoi depuis 2011, le Parc naturel s'est consacré au suivi et à la protection du Bruant proyer en collaboration avec la cellule scientifique AVES (projet PACO), Earth & Life Institute UCL (convention EVAGRI) et la structure d'encadrement Natagriwal.

D'autres espèces méritent aussi notre attention car elles subissent également une réduction drastique de leurs effectifs. La conservation des oiseaux des plaines agricoles apparaît aujourd'hui comme un enjeu important au niveau wallon mais également au niveau européen. La plupart de ces espèces sont reprises dans l'indicateur-clé Farmland Bird Index (cf. Annexe) requis par l'Europe pour caractériser l'évolution de la biodiversité dans les zones agricoles. Outre les oiseaux des champs, c'est toute la faune sauvage liée au milieu agricole qui est aujourd'hui en déclin et celui-ci pourrait rapidement conduire à un point de non-retour.

Face à ce constat, il y a une réelle nécessité et volonté de collaboration, tant à l'échelle régionale, qu'à l'échelle locale (Parc naturel, Conseil cynégétique, Natagriwal, DNF, Natagora, naturalistes...) pour travailler sur ce sujet et améliorer la situation. Le colloque «La petite faune des plaines, le temps de l'action», organisé par la Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement en octobre 2015 confirme également la préoccupation de la Région Wallonne à ce propos.

Par ailleurs, la région a fait l'objet d'importants remembrements agricoles, conduisant à une simplification du paysage. La perte d'infrastructures agroécologiques, comme les haies, les bandes enherbées, les chemins et autres, ont engendré une perte de biodiversité et des services écosystémiques, que rendaient ces éléments semi-naturels: services de régulation sur les pollutions (régulation des produits phytosanitaires), sur les flux de matière (contrôle sur les inondations, érosion, colmatage des rivières), sur les conditions environnementales (pollinisation des cultures par les insectes, stockage de carbone, etc).

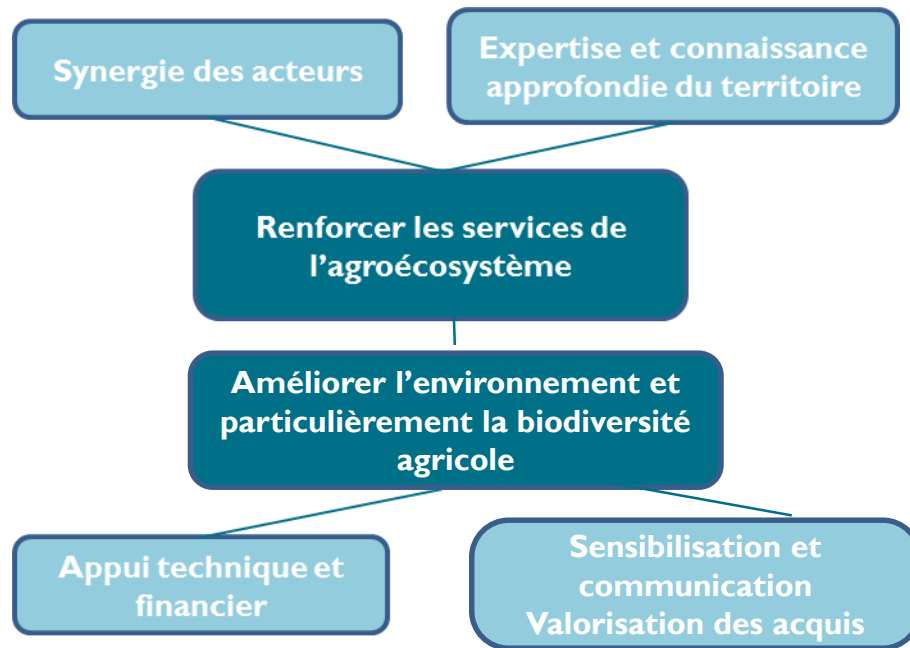
Outre les plateaux agricoles, le Pays Burdinale-Mehaigne est caractérisé par la présence de deux vallées principales, dépressions formées par deux rivières : la Burdinale et la Mehaigne. Ces vallées présentent des milieux spécifiques à haute valeur biologique avec des espèces sensibles et protégées impactés par l'exploitation agricole des plateaux. On peut citer comme exemple, la Mulette épaisse, espèce Natura 2000, présente dans la Mehaigne. Cette espèce est menacée par l'érosion des sols cultivés et l'arrivée de sédiments qui en découlent. Il est donc important de prévenir l'érosion et d'assurer une bonne gestion du ruissellement. Cet exemple démontre l'importance d'identifier les différents enjeux environnementaux, et de développer une vision globale sur le territoire.

Il existe des outils qui permettent de réduire l'impact de l'exploitation des surfaces agricoles sur l'environnement et particulièrement la biodiversité mais ceux-ci sont souvent méconnus et insuffisamment mis en pratique par les agriculteurs. L'insuffisance d'information, le manque d'accompagnement des agriculteurs dans ces pratiques et le manque d'attractivité de ces outils sont autant d'obstacles à la mise en œuvre de ces pratiques.

Les agriculteurs sont parfois montrés du doigt quant à la dégradation du milieu. On note un manque de connaissance et de communication entre les agriculteurs et les autres habitants du monde rural, et plus particulièrement les néo-ruraux. Les agriculteurs sont pourtant des acteurs majeurs du territoire, ils en façonnent les paysages, produisent notre alimentation et peuvent par des pratiques spécifiques maintenir et améliorer l'environnement et le cadre de vie. Mettre en avant le travail réalisé par les agriculteurs qui œuvrent en faveur de l'environnement et du maintien de la biodiversité permettrait de renouer le dialogue.



Openfield



Le présent projet a pour **objectifs généraux**:

- l'amélioration de la capacité d'accueil du milieu agricole en faveur de la biodiversité et plus particulièrement de la petite faune des plaines dont les oiseaux des champs² par le renforcement direct de l'agroécosystème dans sa fonction de support à la biodiversité.
- l'adoption de mesures et pratiques agricoles favorables à la biodiversité veillant à rencontrer plusieurs objectifs environnementaux dont notamment la préservation et l'amélioration de la fonction de régulation sur les eaux et les sols de l'agroécosystème.
- l'amélioration de la perception sociale d'une activité agricole compatible avec la fourniture des services écosystémiques de l'agroécosystème (aspects internes à la profession et vers le monde extérieur).

Afin d'atteindre les objectifs identifiés ci-dessus, ce projet entend rendre encore plus **efficaces, efficaces et multifonctionnels** les aménagements préconisés notamment par des structures de conseil et encadrement comme GISER (Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement), NATAGRIWAL (MAEC, N2000, Verdissement) et à développer de nouveaux outils:

- en valorisant les connaissances scientifiques du territoire acquises par l'équipe du Parc naturel,
- en offrant un accompagnement rapproché aux agriculteurs et autres acteurs du monde rural de l'ensemble du territoire du GAL,
- en proposant un soutien technique et/ou financier complémentaire,
- par l'identification, l'expérimentation et la mise en œuvre de nouvelles pratiques visant à atteindre les objectifs identifiés.

Ce projet permettra une concentration d'actions favorables à l'accueil de la petite faune des plaines agricoles. En effet, il a été montré qu'une addition de mesures « dimensionnées » et localisées pour répondre à des problématiques locales bien documentées ont un effet positif sur les populations. C'est notamment le cas des variantes « faune » de la MC8³ ayant un impact favorable sur la faune et la flore sauvage des champs.

La communication autour des bonnes pratiques agricoles et d'actions et le renforcement de leur valorisation sociale (visibilité positive de l'activité agricole) seront un des moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

[LIEN AVEC LES AUTRES FICHES DE LA SDL](#)

Lien avec la fiche « Compétitivité des entreprises »: étude et développement d'une production d'agro-combustibles locaux.

Lien avec les fiches « Valorisation du saule » et « Up' Citoyens ».

Lien avec le volet coopération : biodiversité des plaines agricoles, filière épeautre (pistes de travail à préciser et confirmer).

QUANTIFICATION DES OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PROJET ET INDICATEURS

Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Établir une base de données actualisée et identifier les enjeux locaux	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire de terrain, collecte de données, expertises... Listing des acteurs (exploitants, chasseurs, propriétaires...) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de cartographies réalisées Nombre de données collectées et mises à jour
Renforcer les synergies pour mettre en place des actions concertées	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres, échanges, réunions et partage de compétences 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions/rencontres des acteurs, création d'un groupe de travail Nombre de participants
Faciliter la mise en œuvre d'aménagements visant à améliorer la capacité d'accueil du milieu agricole pour la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et soutien dans l'application de mesures favorables à la biodiversité Appui technique Renforcement de l'attractivité par des compléments de services ou avantages à créer Mutualisation de moyens et recherche de valorisation des aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions mises en place Nombre de dossiers préparatoires, d'avis techniques et de conseils de gestion rendus, visites de terrain effectuées,... Nombre d'agriculteurs et autres acteurs accompagnés Nombre de mesures/actions proposées Nombre d'engagements nouveaux en MAE, PAE, etc. Nombre de services, avantages créés
Valoriser et développer les pratiques veillant à rencontrer plusieurs objectifs environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir des connaissances sur les services écosystémiques Identification et mise en place d'actions pour une conciliation d'objectifs environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions mises en place et de services valorisés
Mise en place d'expérimentation locale à vocation démonstrative	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'espaces de démonstration Mis en place de fermes exemplaires ou de référence Acquisition de compétences et partage d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de parcelles démonstratives Nombre de fermes de référence, en PAE, etc. Nombre de visites, échanges
Évaluer l'effet des actions et permettre leur amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un réseau d'observateurs et mise en place de protocole de suivis Coordination et synthèse des observations Valorisation de la réalisation de l'objectif d'amélioration de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'observateurs et de suivis réalisés Nombre d'espèces ou groupes d'espèces suivies Nombre de rapports et résultats communiqués
Sensibiliser les acteurs du monde agricole à des pratiques plus respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Information générale et sensibilisation pour tous les acteurs du monde agricole Organisation de journées de formation, visites de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'acteurs contactés, sensibilisés, publications communiquées... Nombre d'actions de sensibilisation et formations Nombre de participants
Sensibiliser le grand public et renforcer la cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> Action de sensibilisation au grand public Rédaction et diffusion de publications, promotion du projet Communication sur les actions et résultats du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions de sensibilisation réalisées Nombre de publications diffusées Nombre de participations à des événements Réalisation de panneaux didactiques, signalétiques,...

Le projet se divise en différents volets étroitement liés :

- Etat des lieux et mise en place d'une base de données actualisée;
- Renforcer les synergies des acteurs du monde agricole («rôle d'animation et de catalyseur») pour le développement d'actions concertées ;
- Faciliter la mise en œuvre d'aménagements visant à améliorer la capacité d'accueil du milieu agricole pour la biodiversité ;
- Valoriser et renforcer les services écosystémiques ;
- Mettre en place des expérimentations locales à vocation démonstrative
- Collecter des données de terrain relatives aux espèces cibles pour renforcer l'évaluation des actions et leur amélioration ;
- Sensibiliser et accompagner des agriculteurs à des pratiques respectueuses de l'environnement (MAE dont PAE, TCS,...) ;
- Sensibiliser le grand public, valoriser les agriculteurs-acteurs de l'environnement et renforcer la cohésion sociale.

1) Etat des lieux et mise en place d'une base de données actualisée

La première étape du projet sera de se constituer une **base de données actualisée** (état des lieux complet et exhaustif de la biodiversité du territoire, partenaires et acteurs locaux,..) et de rassembler tous les outils disponibles (informations issues de NAW, GISER, DNF...) sur le territoire et les rendre opérationnels:

- liste des agriculteurs, propriétaires, chasseurs, et autres acteurs présents sur le territoire;
- contact avec les partenaires prioritaires;
- identification des parcelles publiques;
- cartographie de la Structure Ecologique Principale et des petits éléments naturels favorables (arbres, vergers, berges, chemins, talus, fossés, mares, etc.) mais aussi des zones « perdues » pour l'activité agricole mais qui pourraient recevoir un aménagement;
- cartographie et état des lieux des aménagements agroenvironnementaux ou autres mesures/techniques favorables à l'environnement;
- cartographie des données Espèces récoltées par le Parc naturel et son réseau d'ornithologues, AVES et le DEMNA;
- identification des zones noyaux et des zones d'actions prioritaires relatives à certaines espèces;
- diagnostic de terrain en matière de ruissellement, de coulées boueuses (GISER);
- identification des manquements à la conditionnalité (non respect des bords de voiries et cours d'eau);
- expertises cynégétiques (Conseil Cynégétique de Hesbaye, Faune et Biotopes ASBL);
- identification des enjeux locaux et mise en évidence des sites d'actions prioritaires...

Cette étape sera essentielle pour superposer les informations et mettre en évidence les problématiques locales et les zones à objectifs prioritaires où seront mises en place des actions définies de façon concertée.

Enfin, ce projet pourra s'appuyer sur certains **acquis** du Parc naturel : connaissance du territoire et cartographie précise de la Structure Ecologique Principale, implication forte de certains agriculteurs dans des mesures favorables aux oiseaux des champs, contacts privilégiés avec les exploitants, antécédence des inventaires annuels du Bruant proyer et autres espèces et réseau d'ornithologue actif permettant d'en suivre l'évolution, contacts étroits avec le Conseil Cynégétique de Hesbaye et autres associations du territoire, collaboration déjà effective avec Natagriwal, AVES, etc.



Bruant proyer

2) Renforcer les synergies des acteurs du monde agricole pour le développement d'actions concertées

Dès le démarrage du projet, il importe de **réunir les différents acteurs** concernés (agriculteurs, propriétaires fonciers, chasseurs, naturalistes, autorités locales, riverains, administrations, structures de conseil et encadrement telles que GISER, Natagriwal, etc) afin d'étendre les moyens d'actions, leur donner une visée pluridimensionnelle et la meilleure visibilité. De ce point de vue, le Parc naturel est l'acteur idéal pour fédérer les diverses parties prenantes.

Cette synergie des acteurs et notamment le lien agriculteurs-chasseurs est une voie incontournable pour initier un changement durable en faveur de l'agriculture et du cadre de vie. Elle s'effectuera par des échanges, confrontations des points de vues et des dialogues au sein d'un groupe de travail.

Ce groupe de travail servira à :

- évaluer les attentes des agriculteurs et autres acteurs du monde rural,
- trouver les voies les plus adéquates pour une conciliation entre agriculture, biodiversité et environnement,
- trouver de nouveaux moyens pour renforcer l'attractivité des mesures favorables à la biodiversité,
- expérimenter de nouveaux aménagements/actions ou techniques, et réfléchir à la création d'espaces de démonstration (collaboration spécifique avec NAW, GISER, ...)
- accompagner et alimenter les réflexions durant la durée du projet

3) Faciliter la mise en œuvre d'aménagements visant à améliorer la capacité d'accueil du milieu agricole pour la biodiversité

L'objectif poursuivi dans ce volet sera d'améliorer le **maillage écologique et la capacité d'accueil** du territoire agricole pour la biodiversité et en particulier, la faune des plaines agricoles et contribuer ainsi au redéveloppement des espèces liées à ce milieu.

Les **moyens** utilisés pour répondre à l'objectif pourront s'appuyer sur :

- les subventions à la plantation et l'entretien d'arbres et de haies du Service Public de Wallonie (DNF) ;
- la PAC dite « normative » (législation): conditionnalité (ex: respect des haies, talus et bords de voiries) et le verdissement (notion de maillage écologique via la composante SIE- Superficies d'Intérêt Ecologique (intercultures mixtes)) bandes tampons, bords de chemins, ...);
- la PAC dite « incitative » : intégration volontaire de MAE, en particulier les méthodes dites « ciblées » plus efficaces, en visant leur mise en réseau au travers d'approches collectives ;
- d'autres subventions (crowdfunding, parrainages, campagnes, Biodibap, subventions via les chasseurs, etc.), dispositifs existants ou à créer et expérimenter.

Il s'agira de renforcer le développement de pratiques agricoles durables et favorables à la biodiversité en leur apportant un important **appui technique et financier**.

Les différentes actions proposées seront :

- **Sensibiliser et informer** les agriculteurs, propriétaires, et autres acteurs locaux aux actions d'amélioration du milieu agricole notamment en faveur de la faune sauvage et aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des paysages ;
- **Renforcer la capacité d'intervention** des conseillers de Natagriwal en optimisant : d'une part, les sites d'actions prioritaires, les lieux d'implantation favorables répondant à des problématiques précises en termes d'espèces ou autres problèmes environnementaux et d'autre part, les agriculteurs (et propriétaires ou ayant droit) les plus susceptibles de s'engager dans ces actions et le type d'aménagements;
- Renforcer le développement de ces aménagements, avec l'aide de services compétents par un **conseil de qualité et par un accompagnement technique** (suivi agronomique) grâce à un contact de proximité ;

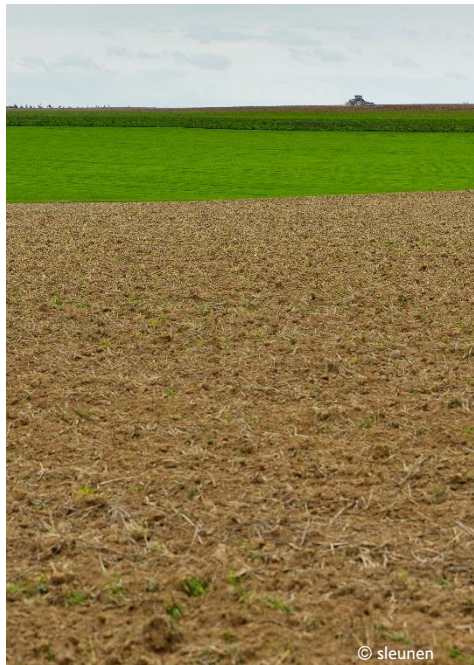
Il ne s'agit donc pas de faire le travail d'un conseiller MAE ou des chargés de mission de GISER mais bien de renforcer leur capacité d'intervention sur un territoire défini ainsi que la pertinence et la multidisciplinarité des mesures proposées grâce aux partenariats qui seront mis en place. Par ailleurs, l'amélioration du contact personnel avec l'agriculteur et une connaissance fine du territoire qui demandent temps et des moyens que les conseillers n'ont pas toujours, sont des atouts importants à l'aboutissement de telles démarches.

Le projet visera prioritairement à rechercher les **moyens d'augmenter l'attractivité** des aménagements (financièrement ou techniquement) et mesures agro-environnementales, indispensables à l'heure actuelle si on veut voir une réelle augmentation dans l'application à large échelle et concertée de ces aménagements et mesures (et d'autant plus indispensable dans le contexte de terres de cultures à marge brute supérieure à la rémunération des MAE, celles-ci devenant dès lors très modérément attractives⁴).

- Renforcer le développement de ces aménagements en **augmentant leur attractivité** par des compléments de services ou autres avantages à chercher et à créer. Les pistes à envisager sont :
 - achats groupés de semences pour les bandes aménagées,
 - offre d'un service d'entretien (écharonnage, entretien des bandes de ressuis, entretien de haies, suivi dans la planification des travaux...),
 - installation d'une signalétique pour mettre en valeur le travail de l'exploitant,
 - parrainage d'aménagements, crowdfunding ou autres campagnes,
 - ...
 - **Favoriser la mutualisation des moyens entre acteurs** pour créer et entretenir les différents aménagements qui sont favorables à la biodiversité : entretien des bandes aménagées par des agriculteurs « spécialistes », coopération entre agriculteurs (via une cotisation éventuelle), acquisition d'outils de gestion pérenne des éléments semi-naturels de la plaine (types haies, chemins creux).
 - **Créer et expérimenter différents types d'aménagements/mesures** et en évaluer l'impact sur la faune sauvage. Une mesure qui pourrait ouvrir des perspectives est celle de l'achat de céréales sur pied.
 - **Rechercher des moyens pour valoriser les aménagements** mis en place (valoriser le fourrage issu des tournières enherbées, valoriser les résidus de tailles de haies, etc.);
- Outre ces aménagements, **d'autres actions** seront mises en place pour favoriser la biodiversité en milieu agricole, (et particulièrement l'avifaune) :
- **Sensibiliser au respect de la conditionnalité** BCAE, en appui du DNF : respect du mètre minimum en bordure de voirie, des 50 cm en bordure des cours d'eau, et protection des petits éléments naturels
 - **Gestion différenciée** des bords de routes en collaboration avec les communes ;
 - **Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires**, au moins en bordure de champs (interne et externe);
 - Renforcer l'apport en ressources alimentaires durant l'hiver par un **agrainage** en collaboration avec les chasseurs ;
 - Privilégier la **couverture permanente des sols** et favoriser une diversification de ces cultures ;
 - **Adapter les travaux agricoles** pour réduire les mortalités directes (entretien hors période de reproduction et à vitesse réduite, utilisation de barres d'effarouchements) ;
 - Inciter au **morcellement de parcelles agricoles** par la mise en place d'aménagements au sein des parcelles ;
 - Valoriser le stockage temporaire de **fumier en champs** qui servent de repères, de postes de chants et constituent un apport nourricier;
 - Implantation **d'îlots buissonnants** dans les beetle bank afin de compléter les zones de quiétude par rapport aux prédateurs ;
 - Tester l'intérêt d'implanter des **plots à alouette** (îlots non semés de quelques m²) dans les grandes parcelles de céréales;
 - ...

L'opportunité d'agir sur des **propriétés et emprises publiques** situées en zone agricoles (communes, CPAS, fabriques d'église,...) et sur le réseau de voiries communales (réserve viaire) sera également recherchée pour la mise en place de mesures favorables et ce, en collaboration avec le DNF. Le lien avec la problématique de l'érosion sera recherché dans la localisation de ces aménagements.

Enfin, les actions/aménagements s'étendront également aux **zones de transition** avec la plaine agricole afin d'agir sur l'ensemble du territoire agricole en complémentarité et en renforçant les actions déjà menées par le Parc naturel, à savoir : restauration de vergers et plantation d'arbres fruitiers hautes-tiges, d'alignements d'arbres têtards plus particulièrement de saules, création de mares...



Openfield

4) Mettre en évidence et renforcer les services rendus par une agriculture compatible avec la gestion durable de la biodiversité

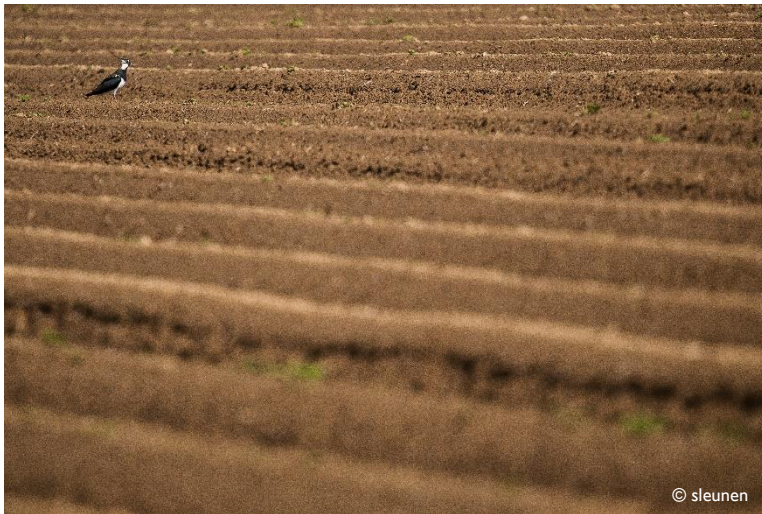
L'objectif général de la mission proposée sera d'assurer la complémentarité entre les pratiques/aménagements environnementaux qui peuvent être mis en place sur une exploitation agricole et les services écosystémiques qui en découlent, en particulier la lutte contre les coulées boueuses et les inondations, et ce dans un cadre de concertation étroite avec les acteurs en tenant compte de leurs contraintes et de leurs besoins.

En effet, l'ancrage d'aménagements favorables à la biodiversité permet de restaurer les fonctions écologiques des écosystèmes, par exemple :

- L'implantation de haies, bandes boisées, bandes enherbées, bandes aménagées, etc dans des zones précises permet de **réduire le risque d'érosion et de coulées de boues**. Ces éléments ont également un rôle à jouer dans la séquestration du carbone et permettent également un effet brise-vent;
- La création de ces zones tampons, entre les cultures et les habitats adjacents, permet de **réduire les pollutions** diffuses causées par le ruissellement des produits phytosanitaires. Elles participent également à limiter l'apport de sédiments participant au colmatage du lit des cours d'eau ;
- La création de bandes aménagées et de bandes fleuries et l'amélioration de la qualité des bordures extérieures de champs permet le développement d'une flore diversifiée qui abrite les espèces d'arthropodes **auxiliaires** (carabes, coléoptères, diptères, etc.) agissant sur le contrôle des arthropodes ravageurs et permet d'accueillir une vaste gamme d'insectes pollinisateurs.

En outre, l'application de techniques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que les techniques culturales simplifiées (TCS), permet de concilier l'approche agro-économique et l'approche environnementale.

La démarche s'appuiera sur une importante recherche bibliographique afin d'identifier, évaluer et trouver les voies les plus adéquates pour le renforcement des services écosystémiques sur le territoire. La prise en compte de ces services constitue un bon outil territorial pour encourager une évolution des pratiques agricoles durables et une plus grande prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production.



Vanneau huppé dans une culture

5) Mettre en place des expérimentations locales à vocation démonstrative

Il s'agira de rechercher et de développer des **sites/exploitations pilotes** mettant en avant diverses pratiques exemplaires et/ou innovantes qui pourront être reproduites ailleurs. Il s'agira de pratiques démonstratives qui répondent à des enjeux de biodiversité, des enjeux cynégétiques, des enjeux paysagers, des enjeux de conservation des sols et des eaux...

Cette action pourra passer par différents leviers, notamment :

- Soutien à l'encadrement de fermes « exemplaires » via l'engagement en **Plan d'Action agroenvironnementale** (PAE –MC10)⁵. L'engagement en PAE va de pair avec un paiement spécifique en regard d'actions agroenvironnementales et complémentaires répondant à des enjeux locaux identifiés et aux opportunités du territoire (eaux de surfaces et souterraines, faune des champs, lutte contre érosion,, paysage, ...);
- Mise en place de **Centres Régionaux de Référence et d'Expérimentation** (CRE) (soutenus financièrement et techniquement par la Direction de la Recherche et Développement). Les CRE constituent un bon outil de vulgarisation permettant par exemple de mettre en avant de bonnes pratiques environnementales (préserver la qualité de l'eau, la qualité du sol, etc.). Ils permettent de valoriser l'expérience d'un agriculteur de qualité et de la mettre à disposition de ses collègues par des visites et des conseils;
- Mise en place de **parcelles de démonstration et d'expérimentation** : ces sites pourront servir de « vitrines » destinées à sensibiliser différents publics (aspect biodiversité, anti-érosifs) mais aussi de lieu pour tester différentes techniques ou mélanges préconisés dans les aménagements MAE par exemple.

Cette action vise la diffusion et l'appropriation de bonnes pratiques et systèmes de culture innovants, la mutualisation et la valorisation des références acquises en matière d'aménagements pour la biodiversité.

6) Assurer l'évaluation des actions et permettre leur amélioration

Depuis plusieurs années, le Parc naturel réalise des suivis sur les plaines agricoles en collaboration avec un réseau d'ornithologues dans le cadre du projet PACO (AVES). Ces suivis sont principalement orientés sur le Bruant proyer mais d'autres espèces méritent que l'on s'y intéresse: la Perdrix grise, l'Alouette des champs, le Vanneau huppé, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, etc. Ces espèces font partie des indicateurs européens d'état de la biodiversité **Farmland Bird Index (FBI)**. Cet indicateur est prôné par l'Europe comme indicateur clé de l'état de la biodiversité et de l'impact des mesures de la politique agricole en Europe. Ceci constitue un argument majeur pour envisager son utilisation pour l'évaluation de l'impact de programmes environnementaux en agriculture.

Pour ce volet, l'objectif général sera de collecter des données de terrain relatives aux espèces cibles pour renforcer l'évaluation des actions et leur amélioration ainsi que pour une valorisation de la réalisation de l'objectif par des données scientifiques (résultats permettant une meilleure compréhension de l'action engagée). Les suivis seront effectués pour différentes espèces ou groupes d'espèces cibles en donnant priorité aux oiseaux des champs dont, le Bruant proyer et la Perdrix grise qui constituent, de par leurs exigences écologiques précises, des espèces indicatrices de la qualité du milieu agricole. Le choix de la Perdrix grise permet également de rencontrer les attentes des associations cynégétiques et d'intégrer celles-ci dans le partenariat Parc naturel-agriculteurs-naturalistes-chasseurs.

Il s'agira donc:

- de sélectionner les espèces ou groupes d'espèces cibles à étudier autres que les oiseaux des champs,
- de dynamiser un réseau d'observateurs (appel à participation, séances d'information et de formation sur le terrain, contacts réguliers, etc.),
- de mettre en place des protocoles de suivis, au niveau des sites aménagés et au niveau du territoire. Ces suivis permettront d'évaluer l'effet des pratiques et aménagements sur les populations des espèces ciblées.
- de poursuivre le suivi du Bruant proyer selon la méthodologie développée par le projet PACO;

Cette partie de la mission sera réalisée en concertation étroite avec l'association AVES, le DEMNA, Natagriwal et ELI-UCL. Les suivis d'espèces comme la Perdrix grise, pourront également être menés grâce à l'implication du Conseil Cynégétique de Hesbaye.



Réseau d'observateurs (PACO)

7) Sensibiliser et accompagner les agriculteurs dans des pratiques respectueuses de l'environnement

Pour réaliser les objectifs décrits ci-avant, une importante démarche de sensibilisation, d'information et de formation sera nécessaire.

Elle s'effectuera de plusieurs manières :

VIA DES REUNIONS D'INFORMATIONS/ JOURNEES THEMATIQUES

Informers et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles, aux problèmes environnementaux, organiser des rencontres thématiques, sensibiliser aux MAE et organiser des séances d'information en collaboration avec Natagriwal, informer sur la biologie des espèces faunistiques et les aménagements possibles, diffuser l'information portant sur les impacts positifs des dispositifs sur les cultures,...

Organiser des échanges et partage d'expériences entre agriculteurs, visite des fermes de références, des parcelles de démonstration et d'expérimentation, créer une dynamique d'action/ de groupe: agriculteurs bio, agriculteurs en Techniques Culturelles Simplifiées, agriculteurs impliqués dans les MAEC, PAE, etc.

Organiser des journées d'études sur des thèmes spécifiques à destination des acteurs du monde rural en collaboration avec des structures telles que GISER, NATAGRIWAL, NITRAWAL, PHYTOWAL, GREENOTEC, ... qui ne sont pas toujours connues des acteurs ruraux.

VIA DES CONTACTS PERSONNELS

Un contact de proximité devra s'établir et sera nécessaire pour réaliser une réelle sensibilisation. Tout acteur engagé dans le projet recevra un accompagnement rapproché pour l'aspect technique, agronomique et environnemental des actions menées.

VIA DES PUBLICATIONS

Articles proposés aux journaux agricoles (Sillon belge), Syndicats agricoles, des présentations du projet et des résultats aux réunions de Comices, la réalisation de brochures éditées dans le cadre du projet, la mise en valeur des actions du GAL sur le site Internet, ...

8) Informer le grand public, valoriser les agriculteurs

– acteurs de l'environnement et renforcer la cohésion sociale

L'espace agricole, surtout en grandes cultures, est souvent considéré comme un désert biologique accueillant une nature « banale » et raréfiée. Toutefois, par la diversité de ses habitats et de ses modes d'exploitation, il recèle une diversité d'espèces de la faune et de la flore essentielles à préserver, notamment des espèces d'*openfield* recherchant ces vastes étendues dégagées. Sensibiliser les citoyens à cette biodiversité, à la nature présente dans leur campagne environnante et au rôle de l'agriculture, fera également partie de ce volet de sensibilisation.

L'enjeu suivant consistera aussi à valoriser les actions menées par les agriculteurs, casser l'image « agriculteur-pollueur » et renforcer le lien « agriculteur-acteur de l'environnement », en faisant découvrir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement auprès de la population. L'agriculteur n'ayant plus seulement le rôle de producteur mais aussi un rôle à jouer pour l'environnement, la biodiversité et pour l'amélioration du cadre de vie rurale.

Il s'agira aussi de renforcer la communication entre le monde agricole et les habitants pour un mieux vivre ensemble.

Cette valorisation peut s'étendre auprès des autres agriculteurs, entre autres par un partage de savoir-faire acquis par les agriculteurs engagés. Les sites d'expérimentation pourront servir de base pour répondre aux questions technico-pratiques que les agriculteurs se posent, via notamment des journées « coins de champs ».

En conclusion, les informations relatives aux espèces, aux aménagements/actions et aux résultats doivent être largement relayées vers les différents acteurs de la problématique et également vers le public.

Pour répondre à ces objectifs plusieurs actions pourront être menées :

- Organisation de promenades guidées, animations, conférences pour le grand public, participation à des foires agricoles ou grand public,
- Rédaction de brochures de sensibilisation, installation de panneaux didactiques sur la biodiversité en milieu agricole, rédaction de textes et d'articles sur les actions menées, site internet,...
- Organisation de visites des exploitations qui ont mis en place des actions/aménagements, participation aux journées Fermes ouvertes,...
- Adoption d'une charte de bons voisinages agriculteurs-riverains (sur base de celle existant sur Braives) sur l'ensemble des communes du GAL, qui vise notamment à présenter le monde agricole aux nouveaux habitants s'installant dans les communes,...

LES PUBLICS CIBLES CONCERNÉS

Les agriculteurs : les agriculteurs ayant initiés des mesures agri-environnementales, les agriculteurs engagés en agriculture biologique ou en TCS, les agriculteurs-chasseurs seront prioritairement ciblés ;

Les citoyens du territoire du GAL ;

Les autorités communales (et centres publics d'action sociale et fabriques d'église également propriétaires de parcelles de terres arables);

Les chasseurs par l'intermédiaire du Conseil Cynégétique de Hesbaye ;

Les naturalistes et associations environnementales locales et régionales ;

Les propriétaires fonciers....

LES PARTENAIRES

De nombreux partenaires seront nécessaires pour la bonne réalisation de ce projet. Une description détaillée de chacun des partenaires et les pistes de collaboration envisagées pour la réalisation de ce projet figurent en annexe.

PARTENAIRES PRIVILEGIÉS

Les partenaires suivants ont participé à la phase d'élaboration de cette fiche et seront des partenaires privilégiés tout au long du projet.

- NatAgriWal asbl,
- Earth & Life Institute UCL,
- GISER (Gestion intégrée Sol Erosion Ruissellement),
- Faune et biotopes ASBL,
- DNF (Division de la Nature et Forêt),
- Le Conseil Cynégétique de Hesbaye

AUTRES PARTENAIRES

- Les agriculteurs, propriétaires privés et publics et ayants droit,
- Les communes et, notamment les éco-conseillers, les agents de développement locaux, les commissions agricoles locales, etc.,
- Natagora ASBL (Département études- Section Aves),
- Le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents,
- Les naturalistes locaux et autres associations locales (M.M.E.R, Régionale Natagora Hesbaye Mediane...),
- Greenotec ASBL,
- Nitrawal ASBL,
- PhytEauWal ASBL.

LES ACTIONS	2017	2018	2019	2020	2021
Mise en place, état des lieux, base de données, cartographie, synergie des acteurs					
Phase d'installation/ constitution d'une base de données	x				
Listing actualisés des agriculteurs et autres acteurs locaux	x				
Inventaire de terrain - état des lieux du territoire	x				
Inventaire de terrain dans le cadre GISER, audits cynégétiques, etc.	x	x			
Identification des enjeux locaux, des zones d'action prioritaires, etc	x	x	x		
Réunion, rencontre entre les différents acteurs et mise au point d'un Groupe de travail	x	x	x	x	x
Initier et développer les partenariats entre acteurs, stimuler les partages d'expériences	x	x	x	x	x
Faciliter la mise en place des aménagements/mesures et valoriser les services écosystémiques					
Rassemblement des outils existants, identification, évaluation et renforcement des services écosystémiques	x	x	x	x	x
Détermination et localisation des aménagements/des actions à mettre en place (objectif pluriel)	x	x	x	x	
Mise en place des aménagements/actions, application de mesures existantes		x	x	x	x
Renforcer le développement des pratiques agricoles favorables à l'environnement		x	x	x	x
Conseils, accompagnement technique suivis des actions	x	x	x	x	x
Développer des moyens pour accroître l'attractivité des mesures (identification, évaluation de la faisabilité et mise en œuvre)	x	x	x	x	x
Initier la mutualisation de moyens entre acteurs	x	x	x	x	x
Expérimentation et démonstration					
Cibler les exploitations/exploitants	x	x	x		
Visites de terrain et détermination des actions/orientations des projets	x	x	x	x	x
Mise en place de parcelles de démonstration		x	x	x	x
Expérimentation de pratiques, aménagements pilotes		x	x	x	x
Mise en place de fermes exemplaires, de références, de plans d'actions		x	x	x	x
Evaluation des actions par le suivi scientifique					
Bilan des données existantes et mise en place de protocoles de suivis	x	x			
Coordination des observateurs locaux (en collaboration avec AVES, Conseil cynégétique)	x	x	x	x	x
Suivis de certaines espèces ou groupes d'espèces cibles pour l'évaluation des mesures	x	x	x	x	x
Rédaction de rapports scientifiques et diffusion des résultats			x	x	x
Sensibilisation et communication					
Information générale et sensibilisation des acteurs	x	x	x	x	
Promotion du projet, article de presse, communication sur les actions et les résultats	x	x	x	x	x
Organisation de visites de terrains, conférences, formations... à destination des acteurs		x	x	x	x
Organisation de promenades, visites de fermes, conférences... à destination du grand public		x	x	x	x
Rédaction et diffusion de documents d'informations (brochures, pdf, pages internet, etc)	x	x	x	x	x
Réalisation de panneaux didactiques, signalétiques...			x	x	x

Frais de personnel : Il est prévu l'engagement d'un équivalent temps plein niveau I (en APE, 5 ans d'ancienneté) pendant 5 ans. Il s'agira d'un chargé de mission universitaire expérimenté (bioingénieur ou autre universitaire avec expertise en matière environnementale et agricole).

Frais de partenariat : Des frais de prestations ponctuelles de structures ressources extérieures sont également prévus (audits cynégétiques par Faune et Biotopes ASBL, expertises au niveau du sol par GREENOTEC et autres frais de consultance). Les expertises et les conseils réalisés par des structures telles que GISER, NITRAWAL, PhytEauWal... sont réalisées dans le cadre de leurs missions financées par le SPW.

Frais de fonctionnement : Un forfait équivalent à 12% des frais de personnel est prévu pour les frais liés au fonctionnement.

Frais de publications/communication : Promotion du projet, brochures de sensibilisation, promotion des actions menées et des résultats, communication mutualisée avec l'ensemble des projets de la SDL, etc.

Frais de formations : Organisation de conférences, journées d'échanges, visites de terrain,... (Frais de prestation, locations de salle, transports, etc).

Frais liés aux actions : Fourniture de plants, semences, prestations de services par entreprises ou exploitants agricoles, achats de graines, achat de céréales sur pieds, etc.

Frais d'investissements : Achats de matériel, panneaux didactiques et/ou signalétiques, etc

D'autres pistes de **subventions** seront également cherchées pour compléter le budget du projet (PwDR mesure 7.6 Restauration/entretien des habitats et espèces, Province de Liège, Subventions Journées de l'arbre, Biodibap,...).

Postes	Montant (€)
Personnel (TP A1 durant 5 ans)	226.000
Partenariat	10.000
Fonctionnement (12% du personnel)	27.120
Formations	7.000
Personnel (TP A1 durant 5 ans)	20.000
Actions	40.000
Investissements	10.000
TOTAL	340.120

Nature des dépenses	Budget	Financement public		Autres financements
	100%	FEADER (38,7%)	SPW (51,3%)	Part locale (10%)
Personnel (TP A1 durant 5 ans)	€ 226.000	€ 87.462	€ 115.938	€ 22.600
Partenariat	€ 10.000	€ 3.870	€ 5.130	€ 1.000
Fonctionnement (12% du personnel)	€ 27.120	€ 10.495,44	€ 13.912,56	€ 2.712
Formations	€ 7.000	€ 2.709	€ 3.591	€ 700
Publication/communication	€ 20.000	€ 7.740	€ 10.260	€ 2.000
Actions	€ 40.000	€ 15.480	€ 20.520	€ 4.000
Investissements	€ 10.000	€ 3.870	€ 5.130	€ 1.000
TOTAL	€ 340.120,00	€ 131.626,44	€ 174.481,56	€ 34.012,00

Nature des dépenses	2017		2018		2019		2020		2021	
	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW	FEADER	RW
Personnel (TP A1 durant 5 ans)	€ 16.834,50	€ 22.315,50	€ 17.028,00	€ 22.572,00	€ 17.608,50	€ 23.341,50	€ 17.608,50	€ 23.341,50	€ 18.382,50	€ 24.367,50
Partenariat	€ 1.161,00	€ 1.539,00	€ 1.161,00	€ 1.539,00	€ 774,00	€ 1.026,00	€ 387,00	€ 513,00	€ 387,00	€ 513,00
Fonctionnement (12% du personnel)	€ 2.020,14	€ 2.677,86	€ 2.043,36	€ 2.708,64	€ 2.113,02	€ 2.800,98	€ 2.113,02	€ 2.800,98	€ 2.205,90	€ 2.924,10
Formations	€ 387,00	€ 513,00	€ 580,50	€ 769,50	€ 580,50	€ 769,50	€ 580,50	€ 769,50	€ 580,50	€ 769,50
Publication/communication	€ 774,00	€ 1.026,00	€ 1.548,00	€ 2.052,00	€ 1.548,00	€ 2.052,00	€ 1.935,00	€ 2.565,00	€ 1.935,00	€ 2.565,00
Actions	€ 967,50	€ 1.282,50	€ 2.902,50	€ 3.847,50	€ 3.870,00	€ 5.130,00	€ 3.870,00	€ 5.130,00	€ 3.870,00	€ 5.130,00
Investissements	€ 0,00	€ 0,00	€ 1.935,00	€ 2.565,00	€ 1.935,00	€ 2.565,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Total	€ 22.144,14	€ 29.353,86	€ 27.198,36	€ 36.053,64	€ 28.429,02	€ 37.684,98	€ 26.494,02	€ 35.119,98	€ 27.360,90	€ 36.269,10

INDICATEURS DE REALISATION ET DE RESULTATS

INDICATEURS D'IMPACT

Indicateurs de réalisation	Cible	Indicateurs d'impact	Cible
Création d'un groupe de travail	1	Agriculteurs investis dans le projet	20
Fermes pilotes de démonstration pour le territoire	5	Efficacité du renforcement des synergies entre les différents acteurs	augmentation de x% des MAE et autres mesures environnementales
Outils de communication et de sensibilisation (brochures, page internet...)	5	Amélioration du maillage écologique au niveau des plaines agricoles	augmentation de x% des éléments du maillage
Création base de données actualisée	1	Amélioration de la situation de la petite faune des plaines	augmentation de x% des populations des espèces cibles
Nombre de journées d'informations, d'échanges... à destination du monde agricole	10	Actions ou mesures innovantes et probantes transférables à d'autres régions	2
Nombre d'actions à destination du grand-public	10	Mise en place d'une charte de bon voisinage entre agriculteurs et riverains	charte sur les 4 communes
		Communes engagées avec GISER	4
Indicateurs de résultat	Cible		
Nombre d'inventaires réalisés	10		
Nombre d'aménagements réalisés	50		
Nombre d'hectares en MAE ou autres aménagements	200		
Nombre de rapports sur les actions menées et les inventaires réalisés	5		
Nombre d'actions à titre pilote pour le territoire	5		
Nombre de personnes grand public sensibilisées dans le cadre du projet	200		
Nombre d'agriculteurs sensibilisés dans le cadre du projet	40		
Nombre de publications	10		

PERENNITE

Le Parc naturel sera le porteur et l'opérateur de ce projet. Le fait de pouvoir compter, après Leader, sur une structure pérenne comme le Parc naturel contribue indéniablement à la réussite de ce dernier. Le Parc naturel, pourra en effet en assurer sa continuité, car les objectifs poursuivis par ce projet correspondent à certains objectifs stratégiques poursuivis par le Parc naturel, à savoir l'amélioration de la biodiversité en milieu agricole, le renforcement du lien entre agriculture et environnement. Le Parc naturel pourra donc assurer une continuité que ce soit au niveau des actions menées, du suivi scientifique et de son rôle de plateforme des acteurs.

Le projet visera également à dynamiser les échanges de pratiques, les rencontres et à pérenniser le dialogue entre les acteurs concernés. Le projet vise également à une amélioration des acquis, à une transmission de savoir faire entre agriculteurs, à la spécialisation de certains agriculteurs en matière de suivi agronomique de bandes aménagées ou autres pratiques environnementales. A terme, le projet vise à entraîner des changements de comportement dans la gestion de l'espace agricole et à faire évoluer les pratiques chez les exploitants.

D'autre part, la mutualisation des moyens mis en place entre exploitants, ayants droit, ou propriétaires pour l'entretien d'éléments/aménagements pourrait conduire à une mutualisation plus large, effective à d'autres niveaux et poursuivie après projet. La mise en place de conventions de partenariats à long terme, pour la gestion d'éléments semi-naturels sera également recherchée durant le projet.

Les expériences réalisées et l'expérimentation de pratiques favorables pourraient aboutir à de nouvelles pratiques intéressantes à développer à plus grande échelle et sur d'autres territoires similaires. Ce projet joue également un rôle dans l'évaluation du programme agroenvironnemental. En fonction des expériences et des innovations qui auront fait l'objet de ce projet, des propositions d'évolution du programme et l'intégration de nouvelles mesures pourraient être faites pour le prochain programme agro-environnemental.

Par la concentration des efforts menés sur le territoire, le développement des synergies, les contacts privilégiés créés avec les acteurs locaux et le renforcement du suivi scientifique, ce territoire pourra constituer une zone propice pour l'implantation d'autres projets pilotes, pour l'évaluation des mesures et leur impact sur la petite faune des plaines ou pour tout autre projet lié à la biodiversité et aux services écosystémiques.